

Vive le marxisme-léninisme-maoïsme!
Vive la guerre populaire!

Parti Communiste

Les fractions communistes

MAURICE THOREZ

janvier 1926

Il est maintenant admis par tous les communistes, que le parti doit s'efforcer d'étendre et de consolider son influence, par la création de fractions dans toutes les organisations où se trouvent plusieurs de nos adhérents.

Il n'est donc pas nécessaire d'insister sur ce point, mais plutôt d'examiner comment doivent être constituées les fractions et comment elles doivent fonctionner.

La composition de la fraction

Prenons d'abord la fraction de l'organisation de base : syndicat, coopérative, section d'A.R.A.C., etc. Pour la clarté des explications, nous prendrons comme exemple le syndicat à base locale.

Il avait été indiqué, notamment dans la brochure de notre camarade Victorine et dans les commentaires aux thèses d'organisation faits à la conférence d'Ivry, que « la fraction communiste du syndicat était composée exclusivement des membres du parti élus au Conseil syndical ».

C'était là une erreur que le Bureau d'organisation a condamnée. En effet, il faut poser, en principe, la question des fractions pour tous les syndicats, y compris pour ceux dont la direction ne comprend aucun communiste.

Le travail communiste dans les syndicats ne se réduit pas à la conquête formelle de la direction du syndicat, par l'élection de membres du parti au Conseil syndical. Il s'agit surtout de gagner chaque ouvrier syndiqué à une juste conception de la lutte des classes, en lui faisant comprendre et admettre le rôle directeur du Parti communiste, avant-garde éclairée du prolétariat.

Un tel travail exige de la part de tous les communistes syndiqués, un effort permanent et soutenu auprès de leurs camarades du syndicat.

Les communistes dirigeant un syndicat se sont parfois dressés contre la création d'une fraction dans leur organisation, sous prétexte que la majorité étant gagnée au Parti il n'y avait rien de plus à faire.

Ces camarades, spécialisés dans le travail syndical, reflètent souvent malgré eux, les préjugés et les erreurs d'un mouvement syndical qui ne se débarrasse que lentement de l'esprit anarcho-syndicaliste.

Cependant, ces militants, qui possèdent une grande expérience du mouvement ouvrier, et qui font d'ailleurs de louables efforts pour s'assimiler nos conceptions communistes, nous sont très précieux, je dirai même qu'ils nous sont indispensables, pour le développement de notre influence sur les masses ouvrières.

Mais créer des fractions composées seulement de ces camarades, c'est risquer de provoquer de nombreux conflits entre eux et le Comité du parti responsable de leur activité.

Au contraire former la fraction avec tous les membres du parti adhérant au syndicat, c'est permettre aux syndiqués communistes du rang d'exercer une critique bienfaisante, exempte de tout esprit à tendance bureaucratique, vis-à-vis de leur direction syndicale, et de

corriger par une pression collective et fraternelle les erreurs possibles de leurs camarades placés à la tête de l'organisation.

La direction de la fraction

Dans sa première réunion, la fraction nomme selon son importance un secrétaire ou un bureau; la nomination de cette direction est ratifiée par le Comité du parti correspondant (rayon ou sous-rayon).

La direction de la fraction doit comprendre, éventuellement, les membres communistes du Conseil syndical; mais il est bon de confier le secrétariat à un camarade qui n'est pas du Conseil syndical pour permettre un contrôle plus efficace du travail de chacun des membres de la fraction, élu ou non.

Le Comité du parti (rayon ou sous-rayon) peut déléguer un ou plusieurs représentants à la direction de la fraction syndicale, qui est responsable devant lui.

La réunion de la fraction

En principe, le bureau de la fraction convoque les membres de la fraction aussi souvent que les circonstances l'exigent. Mais en période normale une réunion mensuelle suffit.

Les thèses d'Ivry disaient que les « communistes, membres d'un syndicat peuvent être réunis en assemblée générale ».

C'est-à-dire qu'elles ne s'opposaient pas, en définitive, au travail général de tous les communistes du syndicat. Mais on estimait que le « caractère provisoire et facultatif de l'assemblée » réduisait au minimum le danger que comporte l'existence de fractions régulières, à réunions périodiques, qui auront tendance à se libérer du contrôle direct du parti. J'ai déjà montré qu'une partie du contrôle, la plus efficace, doit être exercée par la totalité des communistes du syndicat.

Je dois ajouter que les inconvénients, largement compensés d'ailleurs

par les avantages, ne sauraient nous faire renoncer au travail des fractions; et que les dangers réels ne peuvent être évités par une simple mesure d'organisation, mais qu'ils seront efficacement combattus par une plus grande activité de nos cellules.

La fraction, organisme d'exécution

Ce qu'il faut affirmer, en effet, c'est que les fractions ne peuvent être considérées comme des organismes de base du Parti à pouvoir délibérant.

La base du parti reste la cellule d'entreprise et, transitoirement pour quelques cas, la cellule de rue. C'est dans la cellule que doivent être examinés et discutés tous les problèmes qui se posent devant le parti, y compris les problèmes d'ordre syndical, coopératif, etc...

La fraction syndicale n'est pas autonome, elle applique sous le contrôle direct du Comité de rayon ou de sous-rayon les directives du parti relatives au travail des communistes dans les syndicats.

Cependant il va de soi que dans l'application des directives générales, il doit être laissé une large initiative à la fraction syndicale pour leur adaptation à la situation particulière du syndicat.

La fraction d'usine

Pour être clair, j'ai pris jusqu'ici le cas du syndicat à base locale; c'est encore la forme qui domine dans notre mouvement syndical.

Il existe pourtant quelques syndicats organisés sur la base de l'usine. Dans ce cas, le syndicat est déjà une instance supérieure qui rentre dans le cadre des organismes dont il sera parlé plus loin.

Ce qui nous intéresse présentement, c'est la section syndicale d'usine. Ici, pas de fraction spéciale; c'est la cellule d'entreprise, groupant naturellement tous les communistes syndiqués, qui constitue la fraction. La cellule, dans ses réunions ordinaires, donne des directives à ceux de ses membres qui participent à la direction de la

section syndicale d'usine en même temps qu'elle fixe les tâches de chaque syndiqué communiste.

Les fractions d'organismes supérieurs

Le syndicat basé sur l'entreprise, l'union locale ou régionale, la fédération d'industrie, ne tiennent pas d'assemblées générales de « tous » leurs membres. Ces organisations tiennent des Conférences ou des Congrès pendant la durée de ces Conférences ou Congrès, les communistes qui y sont délégués sont constitués en fractions.

Enfin, dans les organismes dirigeants élus par les Congrès : Commissions Exécutives syndicale, régionale, fédérale, etc., les membres communistes forment une fraction permanente.

La fraction du Congrès, comme la fraction permanente de l'organisme dirigeant, fonctionnent dans les mêmes conditions que la fraction syndicale de base, et elles sont placées sous le contrôle direct du Comité correspondant du Parti.

La transmission des directives

La liaison directe entre les diverses fractions syndicales en dehors de tous les organismes réguliers du parti pourrait provoquer de graves dangers. Il se produirait de la part des éléments spécialisés dans le travail syndical un éloignement progressif de l'activité générale du parti.

C'est pourquoi les directives de la fraction nationale aux fractions régionales et locales d'une même organisation, doivent être transmises, par l'intermédiaire des Comités du Parti. Par exemple, une indication de la fraction de la C. E. fédérale des métaux, destinée à la fraction locale des métaux de Marseille, est transmise par le canal des Commissions syndicales du Comité central de la région marseillaise.

Cependant, dans une période de grande activité et pour des circonstances tout à fait exceptionnelles, des instructions pourraient

être transmises directement de la fraction nationale à la fraction régionale ou locale; dans ce cas, les organismes réguliers du parti en seraient immédiatement avisés.

Avant de terminer, j'indique à nouveau que je n'ai pas cru devoir insister sur la nécessité du travail des fractions communistes dans les organisations extérieures du parti, et que cet article vise simplement à déterminer pratiquement le fonctionnement des fractions.

Il est indispensable qu'une large discussion s'ouvre à ce sujet dans le parti. Le prochain Congrès national pourra alors fixer définitivement notre position sur une question politique et d'organisation des plus importantes.